

Inscription/réinscription*à la restauration scolaire 2024/2025

Chers Parents,

A l'approche de la fin de l'année scolaire, le forfait choisi en début d'année s'appliquera jusqu'au 28 juin inclus.

Les repas pris au-delà de cette date seront facturés au réel sur la dernière facture de juillet. Merci de veiller à ce que vos enfants soient munis de leur badge lors de leur passage à la cantine afin de ne pas perturber le service.

Pour toute annulation de repas avant le 28 juin, il vous appartient de modifier la réservation de votre enfant et ce 48h jours ouvrés avant le dit évènement conformément au Règlement de Restauration.

IMPORTANT : Inscription/réinscription*à la restauration scolaire 2024/2025

Les inscriptions et les réinscriptions à la restauration scolaire pour 2024-2025 sont ouvertes depuis le 15 mai et ce jusqu'au 15 juillet 2024.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous trouverez toutes les informations nécessaires en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/inscription/>

- Si votre enfant fréquente déjà la restauration cette année, un mail (**via cmidy@vocaza.net**) vous a été adressé avec un lien pour effectuer sa réinscription.
- Si vous aviez déclaré des revenus lors de son inscription, vous devez réinscrire votre enfant sur le site **<https://www.so-happy.fr>**.

*Nous vous rappelons que les factures de cantine de l'année en cours doivent être soldées pour pouvoir réinscrire son enfant.

Nous souhaitons à tous les collégiens une belle fin d'année scolaire.